

Au cours de 1966 les sûretés du Canada ont déclaré 89,751 infractions relevant du Code criminel et touchant l'application des lois de la circulation; ces infractions ont amené l'inculpation de 59,430 personnes, dont 1,319 femmes. L'ensemble des infractions signalées relatives à l'application des lois fédérales a atteint 9,698, celui intéressant des lois provinciales 1,509,598; et celui des règlements municipaux, 373,218, sans compter les infractions aux règlements du stationnement qui ont atteint 4,277,830, signalées pour la plupart par les sûretés municipales. Certaines infractions touchant l'application des lois provinciales de la circulation sont presque identiques à celles qui relèvent du Code criminel. Ces infractions faisaient l'objet d'une déclaration distincte pour la première fois en 1966 et paraissent au bas du tableau 28.

Les accidents de la circulation signalés se sont chiffrés par 638,073, dont 4,405 accidents mortels, 108,690 ont causé des blessures, 336,056 ont causé des dommages à la propriété de plus de \$100 et 188,922 des dommages à la propriété de \$100 ou moins. Les accidents de la circulation ont causé 5,274 décès, y compris 3,721 conducteurs et voyageurs, 1,311 piétons, 201 cyclistes et 41 autres personnes; 158,106 personnes ont été blessées.

28.—Statistique des infractions aux lois et règlements de la circulation
selon le genre d'infraction, 1965 et 1966

Année et genre d'infraction	Nombre réel d'infractions	Infractions classées		Personnes inculpées	
		Par mise en accusation	Autrement	Hommes	Femmes
1965					
Code criminel	84,726	58,497	3,860	54,942	1,188
Négligence criminelle.....					
Causant la mort.....	197	190	—	187	5
Causant des lésions corporelles.....	71	61	2	56	4
Conduite d'un véhicule à moteur.....	357	350	2	314	2
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident.....	33,360	9,396	3,424	7,758	292
Conduite dangereuse.....	5,016	4,245	161	4,048	60
Conduite en état d'ivresse.....	3,701	3,614	39	3,530	69
Capacité de conduite affaiblie.....	33,878	32,707	200	31,823	685
Conduite pendant l'interdiction.....	8,146	7,934	32	7,226	71
Lois fédérales (stationnement non compris)	6,122	
Lois provinciales (stationnement non compris)	1,447,309	
Règlements municipaux (stationnement non compris)	397,077	
1966					
Code criminel	89,751	62,577	4,506	58,111	1,319
Négligence criminelle.....					
Causant la mort.....	222	221	1	218	7
Causant des lésions corporelles.....	72	63	6	61	5
Conduite d'un véhicule à moteur.....	370	337	18	318	5
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident.....	35,536	9,902	4,003	7,914	308
Conduite dangereuse.....	4,793	4,225	149	3,932	55
Conduite en état d'ivresse.....	3,093	3,038	15	3,014	43
Capacité de conduite affaiblie.....	36,514	35,757	252	34,512	828
Conduite pendant l'interdiction.....	9,151	9,034	62	8,142	68
Lois fédérales (stationnement non compris)	9,698	
Lois provinciales (stationnement non compris)	1,509,598	
Règlements municipaux (stationnement non compris)	373,218	
Lois provinciales¹	46,404	38,951	1,225	37,063	1,780
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident.....	10,083	5,115	763	4,704	175
Conduite dangereuse.....	33,881	32,190	435	30,615	1,583
Conduite pendant l'interdiction.....	2,440	1,646	27	1,744	22

¹ Infractions déclarées séparément pour la première fois en 1966; voir le texte ci-dessus.